

Procédures préventives et collectives : appliquer le droit des entreprises en difficulté



DURÉE
1/2 JOUR
3,5 HEURES

OBJECTIFS

- Faire le point sur les nouvelles règles relatives aux entreprises en difficulté.
- Déterminer les conséquences des nouvelles règles sur les pratiques.
- Anticiper les risques contentieux susceptibles de naître.

PROGRAMME

PANORAMA DES PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

- Renforcement de la procédure d'alerte
- Articulation entre les procédures amiables et collectives
- Procédures amiables / mandat ad hoc et conciliation :
 - Souplesse du mandat ad hoc
 - Une conciliation renforcée
- Procédures d'insolvabilité / sauvegarde et redressement judiciaire :
 - La sauvegarde : procédure à la main du débiteur
 - Le redressement judiciaire : équilibre entre débiteur et créanciers
 - Sauvegarde accélérée : une procédure prepack au périmètre ad hoc

L'INSTAURATION DE CLASSES DE PARTIES AFFECTÉES

- La notion de classes de parties affectées : que recouvre-t-elle ? Quels sont les seuils d'accès obligatoires à cette forme d'élaboration du projet de plan ? Quid en-deçà des seuils ?
- Répartition des créanciers en classes représentatives d'une communauté d'intérêt : selon quels critères ?
- Impact de la valeur des actifs sous-jacents
- Qui sont les détenteurs de capital ?
- Le classement des classes de parties affectées

LES RÈGLES D'ADOPTION DES PLANS PAR LES CLASSES DE PARTIES AFFECTÉES

- Différences entre sauvegarde et redressement judiciaire
- La notion de meilleur intérêt des créanciers
 - Comparaison avec la liquidation judiciaire
 - La notion de meilleure solution alternative
- Dans quels cas l'application forcée interclasse est-elle possible ? Quelles exceptions ?
- La règle de la priorité absolue
- Les mécanismes de protection des détenteurs de capital
- Les voies de recours et la valorisation

QUELS ENSEIGNEMENTS EN TIRER ?

- Au stade de l'origination : importance des conventions de subordination
- L'importance de l'anticipation : rôle central de la valorisation



PUBLIC VISÉ

Chargés d'affaires, analystes financiers, directeurs d'investissement, avocats, juristes, experts-comptables, auditeurs et toute personne intéressée par le sujet.



LES + PÉDAGOGIQUES

Les exposés des intervenants seront complétés par des exemples pratiques tirés de leurs cas réels.



INFORMATIONS PRATIQUES

- Participants : 16 maximum
- Lieu et horaires : Paris – 9h00/12h30
- Bulletin d'inscription sur www.franceinvest.eu

TARIFS

749 € HT* / 649 € HT**

(*) Tarifs pour les non membres France Invest
(**) -15 % pour les membres France Invest



RENSEIGNEMENTS

- Tél. : 01 47 20 62 67
- Mail : formation@franceinvest.eu



INTERVENANTS

Céline DOMENGET-MORIN
Partner, Weil Gotshal & Manges LLP

Sari MAALOUF
Associé, Eight advisory